

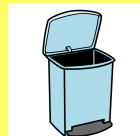
# L'étiquette des produits chimiques

Pour le ménage, le bricolage, le jardinage ou au travail.



Ces étiquettes nous informent sur les **dangers** pour notre santé et pour l'environnement.

L'étiquette précise aussi les **précautions** d'utilisation, les **consignes** de stockage et d'élimination et **ce qu'il faut faire en cas d'accident**.



Jusqu'ici les étiquettes ressemblaient à ce modèle :

	<p><b>4</b> BONCOLOR 1 bis, rue de la source 92390 PORLY Tél.: 01-98-76-54-32</p>	
<p><b>F - Facilement inflammable</b></p>	<p><b>5</b> ETHYLBENZENE</p>	<p><b>Xn - Nocif</b></p>
<p>Facilement inflammable <b>2</b> Nocif par inhalation</p>		
<p>Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer Eviter le contact avec la peau et les yeux <b>3</b> Ne pas jeter les résidus à l'égout</p>		
<p>202-849-4 - Etiquetage CE</p>		

**1** Pictogrammes de danger

**2** Risques = type de danger

**3** Précautions et consignes

**4** coordonnées du fabricant

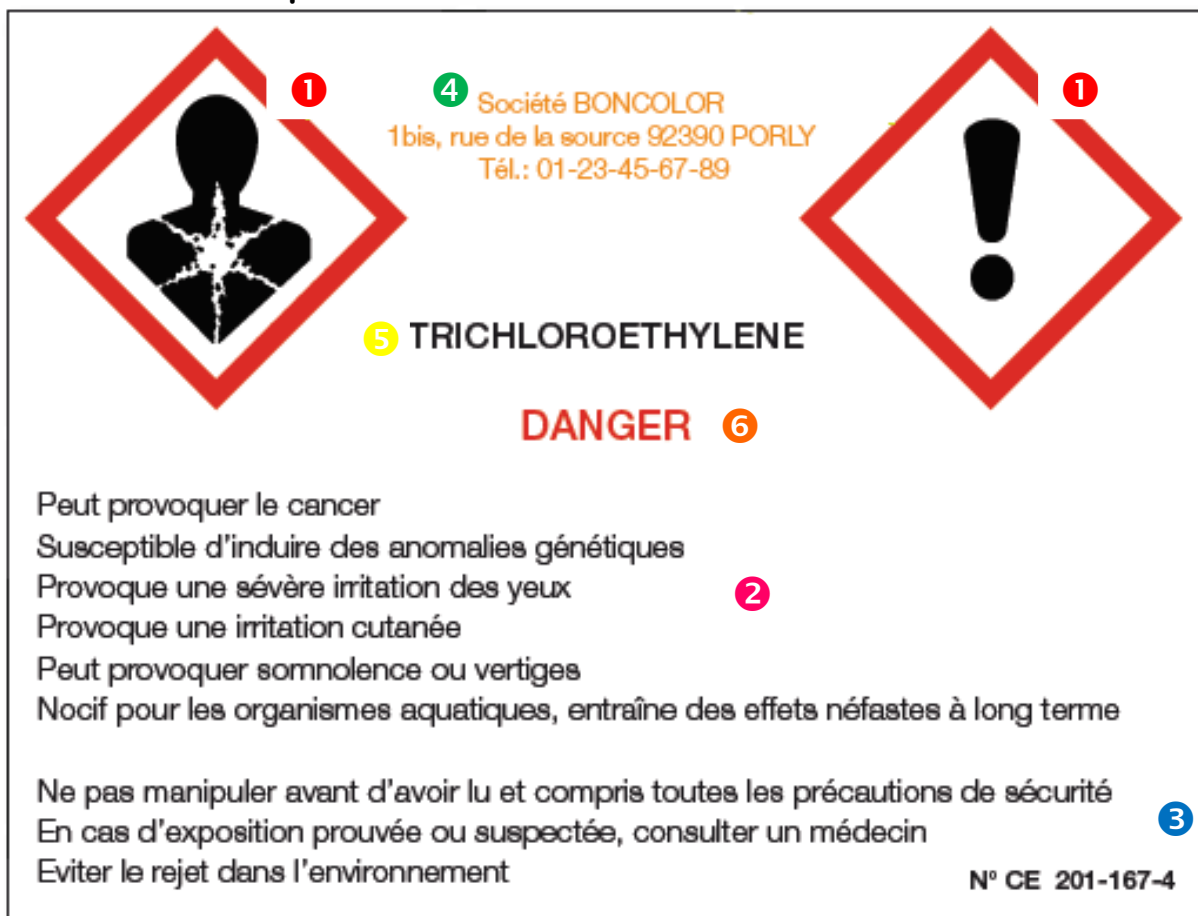
**5** nom de la substance dangereuse

⚠ la réglementation change et les étiquettes aussi !  
Petit à petit, les étiquettes et les pictos qu'on connaissait vont être remplacés.

Des mots d'avertissement vont apparaître : « DANGER » ou « ATTENTION »

Le mot DANGER est réservé aux produits les plus dangereux.

Les nouvelles étiquettes :



- ① Pictogrammes de danger
- ② Risques = type de danger
- ③ Précautions et consignes
- ④ coordonnées du fabricant
- ⑤ nom de la substance dangereuse
- ⑥ Mention d'avertissement

⚠ certains dangers ne sont pas symbolisés par un picto.  
C'est pourquoi il est important de lire entièrement l'étiquette.